



ÉVALUATION : Feedback-Pool 2018/01 - Les coûts de la formation

Le plus important en bref

| | |
|--------------------------|---|
| Programme en ligne : | https://www.umfrageonline.com/ |
| Date de début : | 13.12.2018 |
| Date de fin : | 12.01.2019 |
| Nombre de participants : | 71 (allemand) 16 (français) |

La formation médicale postgraduée est longue et onéreuse. Il est donc d'autant plus important de savoir qui la finance. L'ASMAC a voulu approfondir la question en lançant un sondage dans le « Feedback-Pool ». La moitié des 87 participant(e)s au sondage se trouve encore en formation postgraduée. 40 pourcent – la majorité – a choisi la spécialisation en médecine interne générale.

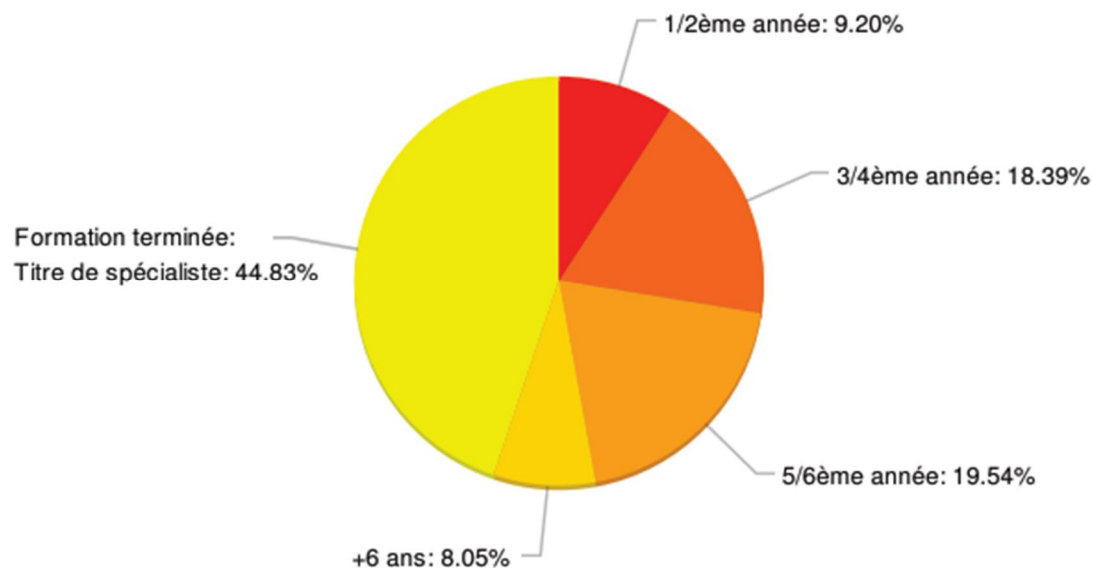
A la question de savoir s'il a fallu participer aux coûts de sa formation postgraduée, 96 pourcent des personnes interrogées ont répondu par oui. Il s'agit en particulier des coûts pour les cours, congrès et séminaires. La plupart des médecins paie également les frais d'examen de leur poche. Il est frappant de constater que lorsqu'ils commencent à travailler, plus de la moitié n'est pas informé par leur employeur de la part de coûts de formation postgraduée que la clinique assumera ou non.

Cette opacité s'accompagne d'une diversité frappante des pratiques des cliniques et hôpitaux en matière de contributions. Dans la plupart des cas, un montant maximal et un nombre de jours de formation postgraduée externe déterminés sont alloués par personne par année, liés à des conditions cadre variables. Conclusion: une pratique unitaire et transparente fait défaut, indépendamment d'une éventuelle réglementation claire sur papier. C'est pourquoi l'ASMAC examine désormais comment traiter la question.

Les résultats en détail

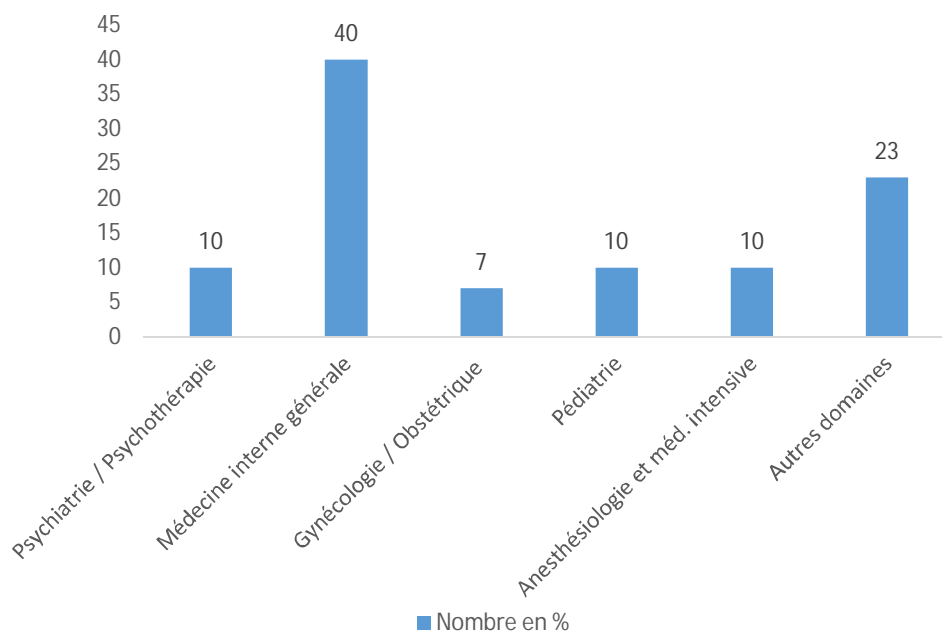
1. Où en êtes-vous dans la formation ?

Nombre de participants: 87



2. Dans quel domaine avez-vous effectué la formation postgradué(e) et / ou quel titre de spécialiste possédez-vous ?

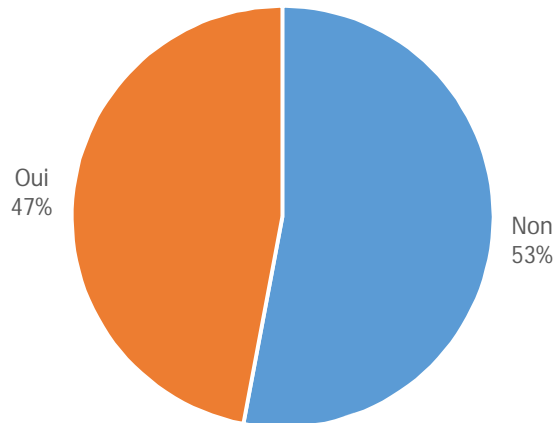
Nombre de participants : 87



Les pourcentages sont des nombres arrondis.

3. Possédez-vous des spécialisations et des attestations de formation complémentaire ?

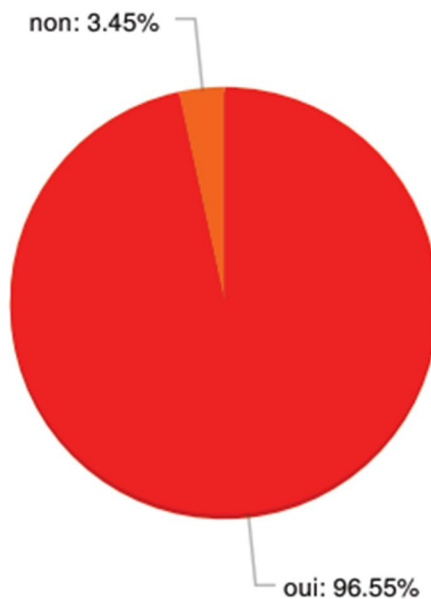
Nombre de participants : 69



De nombreuses spécialisations et attestations de formation complémentaire ont été annoncées, mais sans dénomination multiple significative.

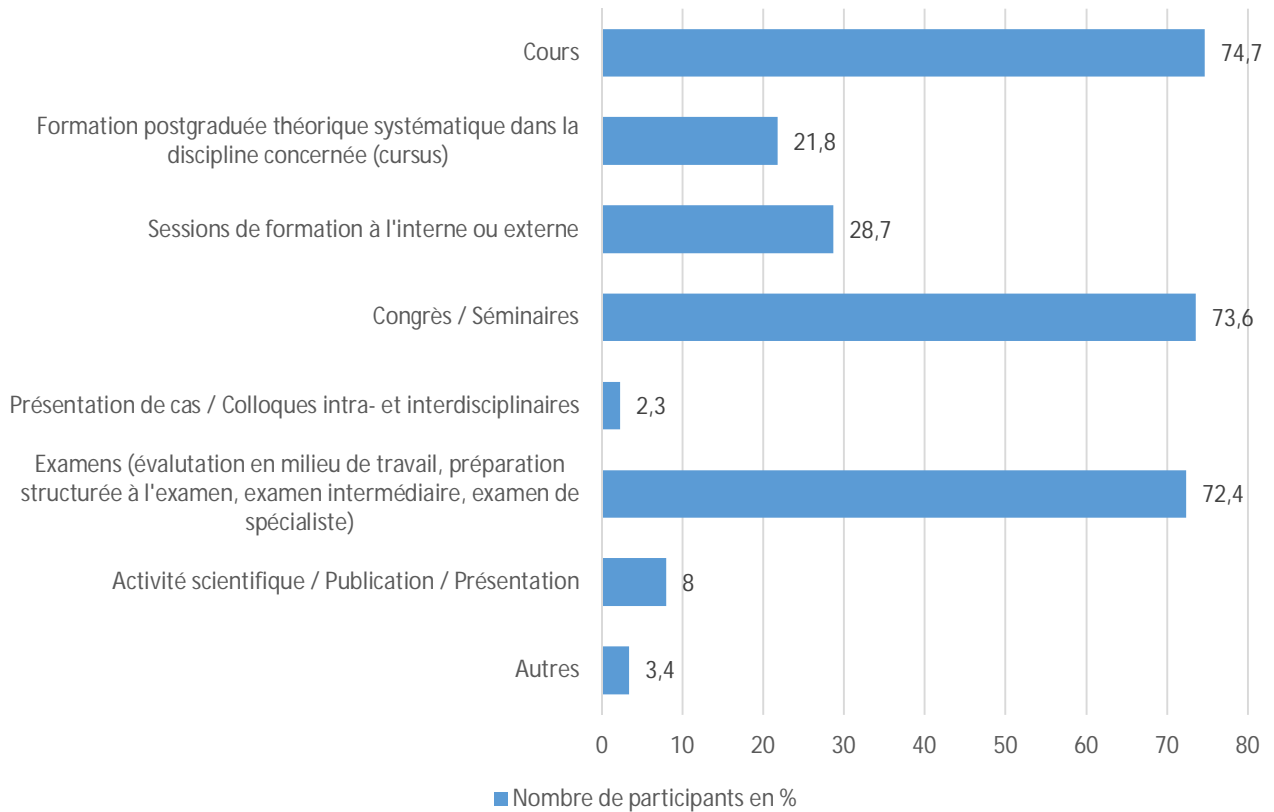
4. Avez-vous déjà eu à participer personnellement aux coûts de votre formation postgraduée, selon le règlement de l'ISFM ?

Nombre de participants : 87



5. Si oui, quel type de formation structurée était impliqué?

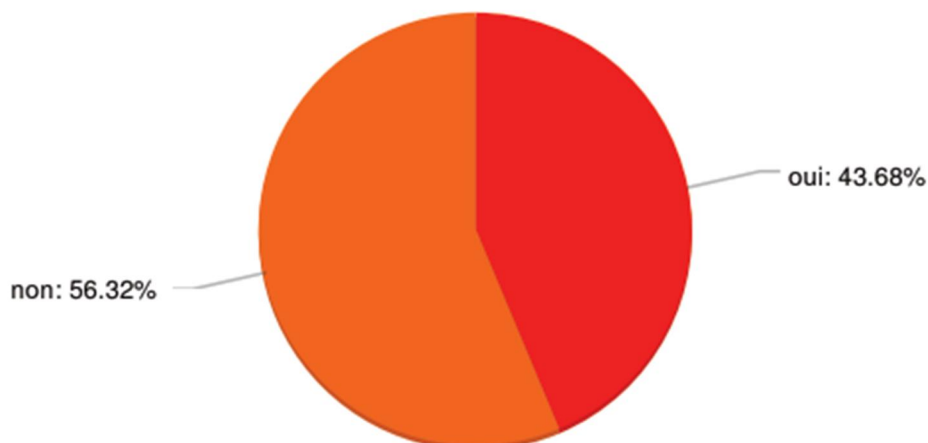
Nombre de participants : 87



6. Est-ce que lors de l'entrée en fonction, vous avez été informé lesquels cours, séminaires, etc. sont payés par votre employeur? *

**Il peut également s'agir d'une formation non structurée, dont vous avez besoin pour votre titre de spécialiste.*

Nombre de participants : 87



Quelques commentaires résumés des participants :

Nombre de participants : 37

- La plupart des cliniques a un montant maximal défini par médecin-assistant dévolu aux cours de formation postgraduée externe. Un montant de CHF 1000 a été indiqué à plusieurs reprises.
- On a droit à 2-5 journées de formation postgraduée par année.
- Participation annuelle aux coûts fixe de l'institut pour les congrès et les cours.
- Les cours internes de l'hôpital étaient toujours gratuits.
- Parfois, des cours étaient réservés sur des jours de congés à nos propres frais, pour que le nombre fixe de journées de formation postgraduée reste disponible pour les formations continues.
- «A ma demande sur ce qui était payé en termes de formation postgraduée externe, mon employeur m'a précisément indiqué quels cours étaient payés.»
- «Après mon entrée en fonction, il s'est avéré lors d'échanges avec mes collègues et supérieurs qu'il serait parfois difficile de suivre les formations postgraduées externes, car cela entraînerait une absence au travail. C'est pourquoi la formation postgraduée externe devait avoir lieu pendant les jours de congé ou les vacances.»

7. Remarques finales de certains participants à l'enquête

Nombre de participants : 37

- Les budgets de formation postgraduée de certains hôpitaux sont très variables. La participation aux coûts aussi varie énormément d'un employeur à l'autre.
- L'employeur paie au maximum CHF 250 par semestre, ce qui ne suffit jamais pour une formation postgraduée externe.
- J'ai constaté que les fonds dévolus à la formation postgraduée des médecins-assistants non perçus étaient utilisés à d'autres fins.
- Dans la plupart des hôpitaux, la politique de remboursement est très opaque.
- Dans l'un de mes emplois, on a contribué à raison de CHF 400 ; ailleurs, les coûts de ma formation postgraduée ont été entièrement pris en charge. Une réglementation fixe amènerait probablement des avantages comme des inconvénients.
- A certains postes, on ne nous informait ni du nombre de jours de formation postgraduée auquel chaque médecin-assistant avait droit, ni du budget qui y était attribué.
- On a pris en charge CHF 1000 de frais de cours. En contrepartie, on m'a supprimé 50 heures supplémentaires. Ce « deal » s'effectue régulièrement, toujours à l'avantage de l'employeur.
- Thème intéressant: quels sont les frais de formation postgraduée que chaque médecin devrait payer de sa poche? Dans quelle mesure est-on tenu à rester dans la profession après avoir suivi une formation aussi chère ou à restituer une partie par les impôts, voire rembourser une part de la formation postgraduée? Quelle est la pratique dans des professions comparables?
- Si on veut une bonne formation en Suisse, il faut la payer de sa poche. Souvent, l'employeur prend en charge les coûts parce qu'il s'y sent contraint dans le cadre du programme de formation continue de l'ISFM. De nombreux employeurs ne font rien pour libérer les dates pour les formations externes.